

BROCHURE GROUPE 2022

Destination **GRAND MONTAUBAN**

montauban-tourisme.com

VISITES GUIDÉES

MONTAUBAN EN UN CLIN D'ŒIL

ESCAPADES

À LA DÉCOUVERTE DU
GRAND MONTAUBAN

SÉJOURS

PAS À PAS... EN TARN-ET-GARONNE

LES SÉMINAIRES



**Grand
Montauban**

Communauté
d'Agglomération



Office de
Tourisme
Grand Montauban



**GRANDS
SITES**
Occitanie
SUD DE FRANCE

**Un musée
moderne dans
une bâtisse
historique,
c'est possible !**

MIB

Musée
Ingres Bourdelle



museeingresbourdelle.com



Ville de
Montauban



L'Office de tourisme DU GRAND MONTAUBAN

L'Office de Tourisme, c'est une équipe à votre écoute pour organiser votre découverte de Montauban.

Association, autocariste, voyageur... Vous souhaitez visiter Montauban et ses alentours ? **Nous vous accompagnons et concevons pour vous des offres de circuit ou séjour** modulées et personnalisées autour d'un patrimoine architectural d'exception, du musée Ingres Bourdelle, des producteurs, des savoir-faire et d'un large choix d'activités.

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS,
CONTACTEZ-NOUS OU VENEZ NOUS RENCONTRER**

Service groupes

Tél. : 05 63 63 60 60

servicegroupe@ville-montauban.fr

Office de Tourisme du Grand Montauban

4, rue du Collège • Esplanade des Fontaines
BP 201 • 82002 MONTAUBAN CEDEX



MONTAUBAN LABELLISÉE « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

Laissez-vous conter l'histoire de la ville par un guide conférencier, agréé par le Ministère de la Culture, qui vous donne les clefs de compréhension de la cité d'Ingres.

Le CIAP, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, propose toute l'année des visites, expositions, conférences et animations.



Montauban EN UN CLIN D'ŒIL

MONTAUBAN, CITÉ D'INGRES

En compagnie d'un guide conférencier du CIAP*, découvrez cette fière cité de briques du sud-ouest, fondée au bord du Tarn en 1144 par le comte de Toulouse.

Au détour des rues et des monuments, remontez à travers les siècles à la rencontre des grandes heures de Montauban. De la riche cité commerçante du Moyen-Âge, un temps occupée par les anglais au 14^e siècle, subsistent le pont Vieux, les salles basses du musée Ingres Bourdelle et l'église Saint-Jacques. Celle-ci porte encore en façade la trace des boulets de canon reçus lors du siège de 1621, mené par Louis XIII pour réduire la cité protestante.

La reddition de la ville en 1629, après la chute de La Rochelle, amorce une ère de grands changements pour Montauban. Les importantes fortifications sont d'abord démantelées, avant que les temples ne soient détruits et la population contrainte de se convertir. En parallèle, l'installation d'administrations royales telles que l'intendance de Haute Guyenne (actuelle préfecture) et la Cour des Aides (actuel musée Victor Brun) hisse la ville au rang de capitale régionale, tandis que les nouveaux notables font ériger de nombreux hôtels particuliers.

Sous l'action énergique des intendants et des évêques, de grands chantiers sont entrepris au XVIII^e siècle, qui confèrent à la ville le visage qui est le sien aujourd'hui : reconstruction de la cathédrale Notre-Dame et du palais épiscopal (actuel musée Ingres Bourdelle), aménagement de promenades plantées, achèvement de la place Royale...

Laissez-vous guider au fil de rues et appréciez les charmes de Montauban, Ville d'art et d'histoire.

*Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine



TARIF : VISITE GUIDÉE : **« MONTAUBAN, CITÉ D'INGRES »**

- du lundi au samedi, hors jours fériés
- Groupe à partir de 20 personnes : **5 € / personne**
 Groupe moins de 20 personnes : **100 € / groupe**



TARIF VISITE GUIDÉE **« MONTAUBAN, CITÉ D'INGRES »**

- les dimanches et jours fériés
- Groupe à partir de 20 personnes : **6 € / personne**
 Groupe moins de 20 personnes : **120 € / personne**



TARIF : VISITE EN PETIT-TRAIN TOURISTIQUE **(commentaires en français)**

- de juin à septembre, du mardi au samedi
- Groupe +12 personnes : **5 € / personne**
 Groupe -12 personnes : **6 € / personne**



MONTAUBAN AUTREMENT, LAISSEZ-VOUS CONTER MONTAUBAN PASSIONNÉMENT

AU BONHEUR DES DAMES



1H45

Redécouvrez des métiers disparus et les produits qui ont fait la renommée commerciale de Montauban, du Moyen-Âge jusqu'à la Belle Époque. **Prenez le temps de flâner**, attardez-vous quelques instants devant les anciennes vitrines de la ville. Des Magasins Réunis aux Nouvelles Galeries, en passant par les **couverts de la place Nationale**.

LA PLACE NATIONALE



1H15

Au cœur de la cité ancienne, toutes les rues y mènent ou presque ! Conçue dès la création de la ville, rebâtie en briques au XVII^e siècle, **joyau de l'architecture montalbanaise**, la **place Nationale** a longtemps été un lieu de pouvoir et de justice, en plus de sa vocation commerciale.

LE THÉÂTRE OLYMPE DE GOUGES, UN THÉÂTRE À L'ITALIENNE



1H45

Poussez les portes d'un des plus vieux et majestueux théâtres de la région. Découvrez en compagnie d'un guide, les charmes de cette superbe salle à l'italienne depuis la scène et ses dessous jusqu'au paradis et profitez de l'ambiance magique du lieu pour vous initier au vocabulaire du théâtre, dont nombre d'expressions sont aujourd'hui passées dans la langue française.

MONTAUBAN, LA PROTESTANTE



1H45

400^e anniversaire du siège de Montauban. Partez à la découverte de l'une des périodes les plus importantes de l'histoire de la ville... Acquisée aux protestants dès le milieu du XVI^e siècle, Montauban connaît alors un formidable rayonnement dans toute l'Europe réformée. Insoumise, elle résiste aux troupes royales jusqu'en 1629. S'ensuit une période de reprise en main du pouvoir catholique sur la ville rebelle qui transformera profondément le paysage urbain.

MONTAUBAN, LES SCULPTURES DANS LA VILLE



1H30

Avec près de 50 sculptures dans l'espace public, les rues de Montauban s'apparentent à un musée à ciel ouvert. D'une rue à l'autre, ce remarquable ensemble offre au visiteur un panorama de la sculpture moderne depuis 1871 jusqu'à nos jours, avec une attention particulière à Antoine Bourdelle, natif de Montauban. Hommages aux illustres Montalbanais, monuments aux morts, allégories ou œuvres résolument contemporaines, découvrez ici une sélection de ces sculptures.

MONTAUBAN, DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE



1H45

Sur les traces souvent oubliées des rues, places et bâtiments qui portent la mémoire de la ville durant la Seconde Guerre mondiale. Vous découvrirez aussi l'histoire d'hommes et de femmes, célèbres ou anonymes, qui ont marqué l'histoire de la Résistance.

TARIF : VISITES GUIDÉES : «MONTAUBAN PASSIONNÉMENT»

• du lundi au samedi

Groupe à partir de 20 personnes :

5 € / personne

Groupe moins de 20 personnes :

100 € / groupe

• les dimanches et jours fériés :

Groupe à partir de 20 personnes :

6 € / personne

Groupe moins de 20 personnes :

120 € / groupe



DÉCOUVREZ LE MUSÉE INGRES BOURDELLE

Dans l'ancien palais épiscopal de la ville édifié au XVII^e siècle et classé monument historique, retrouvez des espaces consacrés aux deux enfants du pays, le peintre Jean Auguste Dominique Ingres (1780-1867) et le sculpteur Émile Antoine Bourdelle (1861-1929). Parcourez sur cinq niveaux les collections exceptionnelles du musée, peintures des XIV^e au XXI^e siècles, sculptures, mais également le somptueux cabinet des arts graphiques, créé à l'occasion de la rénovation du musée.

TARIF : VISITE GUIDÉE « MUSÉE INGRES BOURDELLE »*

• du mardi au samedi

Groupe à partir de 20 personnes :

10 € / personne

(entrée musée comprise)

Groupe moins de 20 personnes :

100 € / groupe + 5 €

(entrée au musée)

• les dimanches et jours fériés

Groupe à partir de 20 personnes :

11 € / personne (entrée musée comprise)

Groupe moins de 20 personnes :

120 € / groupe + 5 €

(entrée au musée)



Son salon de thé « Chez Madeleine »

Envie d'une pause autour d'un thé chaud ou d'un café accompagné d'une pâtisserie locale ? Le salon de thé « Chez Madeleine » vous accueille en groupe jusqu'à 15 personnes dans un cadre chaleureux et unique au cœur du musée Ingres Bourdelle !

***Offre spéciale petit groupe 4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).



Sa librairie-boutique

La librairie-boutique vous propose des livres, des objets souvenir de votre passage au musée Ingres Bourdelle. Découvrez les nouvelles publications, les catalogues des collections ou des ouvrages thématiques sur l'art, la peinture et la sculpture.



MUSÉE INGRES BOURDELLE PASSIONNÉMENT

**JEAN-AUGUSTE DOMINIQUE
INGRES**



Grand Prix de Rome à 21 ans, Ingres devient le chef de file de l'école néo-classique à la mort de son maître Jacques-Louis David. Portraits, peintures religieuses, tableaux d'histoire, admirez la pureté et le raffinement du dessin du plus célèbre des Montalbanais.

**TARIF : VISITES GUIDÉES
« MUSÉE INGRES BOURDELLE,
PASSIONNÉMENT »***

• du mardi au samedi

Groupe à partir de 20 personnes : **10 € / personne (entrée musée comprise)**

Groupe moins de 20 personnes : **100 € / groupe + 5 € (entrée au musée)**

• les dimanches et jours fériés :

Groupe à partir de 20 personnes : **11 € / personne (entrée musée comprise)**

Groupe moins de 20 personnes : **120 € / groupe + 5 € (entrée au musée)**

**BOURDELLE,
SCULPTEUR-ARCHITECTE**



Enfant de Montauban, Bourdelle a construit durant sa carrière une œuvre moderne et ambitieuse. À Paris aux côtés de Rodin, il s'appliqua d'abord à restituer la puissance expressive de la figure humaine, avant de se tourner vers un style plus sobre et rigoureux, influencé par la Grèce archaïque.

***Offre spéciale petit groupe
(jusqu'à 15 personnes)**

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).

**LE MUSÉE INGRES BOURDELLE,
SENS DESSUS DESSOUS**



Cette visite pas comme les autres vous propose un parcours original au cœur des richesses du musée Ingres Bourdelle. Faites confiance à vos sens, laissez votre sensibilité s'exprimer, testez votre goût ! Une visite à déguster... !





LES MUSÉES DE LA VILLE

LES COLLECTIONS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE



Situé dans l'ancien palais de la cour des Aides, face au pont Vieux et à deux pas du musée Ingres Bourdelle, le musée d'Histoire Naturelle Victor Brun dévoile ses collections riches en spécimens ornithologiques avec plus de 3 000 oiseaux du monde entier. Vous y croiserez aussi mammifères, reptiles, insectes, coquillages, minéraux, fossiles des phosphorites du Quercy et la très rare météorite d'Orgueil.

TARIF : VISITE GUIDÉE « LES COLLECTIONS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE »

• du mardi au samedi

Groupe à partir de 20 personnes :

7 € / personne (entrée comprise)

Groupe moins de 20 personnes :

100 € / groupe + 2 € / personne

(entrée muséum)

• les dimanches après-midi

Groupe à partir de 20 personnes : 8 € / personne (entrée comprise)

Groupe moins de 20 personnes : 120 € / groupe + 2 € / personne (entrée muséum)

LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DU COMBATTANT



Le musée de la Résistance et du Combattant voit le jour en 1989 suite aux dons d'effets et d'archives personnels d'anciens résistants et déportés.

Depuis, le musée cherche toujours à enrichir ses collections afin de permettre au public et notamment aux jeunes générations de mieux appréhender la Seconde Guerre mondiale, par le biais d'expositions, d'animations et manifestations tout au long de l'année.

TARIF : VISITE GUIDÉE « LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DU COMBATTANT »

(Ouvert du mardi au vendredi)

Groupe à partir de 20 personnes : **Gratuit**

Groupe moins de 20 personnes : **Gratuit**

LE MUSÉE DES JOUETS



Le musée des jouets offre aux petits et aux grands une occasion de remonter le temps. Soldats de plomb, poupées en porcelaine, maquettes, petites voitures, trains électriques... c'est tout un pan de l'histoire ancienne et moderne qui défile sous vos yeux. Un espace aménagé invite au jeu autour d'un flipper des années 60, d'un théâtre de Guignol ou d'un atelier meccano.

TARIF : VISITE GUIDÉE « LE MUSÉE DES JOUETS »

Groupe à partir de 10 personnes :

5 € / personne



Les escapades 1/2 JOURNÉE

EN COMPAGNIE D'UN GUIDE CONFÉRENCIER

Pour les circuits, une majoration sera appliquée pour les dimanches et jours fériés, nous consulter.

MONTAUBAN, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Tous les jours du lundi au samedi.
Dimanches et jours fériés, nous consulter.



Visite de Montauban

Parcourez la ville fondée en 1144 par le Comte de Toulouse en bord de Tarn. Depuis la place Nationale, cœur vibrant de la cité marchande, découvrez le pont Vieux, l'église Saint-Jacques et la cathédrale, témoins des riches heures de l'histoire de Montauban.



Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

TARIF : CIRCUIT « MONTAUBAN, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

Groupe à partir de 30 personnes :

33 € / personne

Groupe de 20 à 29 personnes :

35 € / personne

Groupe moins de 20 personnes :

nous consulter

MUSÉE INGRES BOURDELLE, LES INCONTOURNABLES

Tous les jours du mardi au samedi.
Dimanches et jours fériés, nous consulter.



Visite du musée Ingres Bourdelle

Érigé au XVII^e siècle par l'évêque de Montauban, le palais épiscopal, devenu aujourd'hui le musée Ingres Bourdelle, porte les traces de l'histoire de la cité.

Admirez la très belle collection d'œuvres de Jean-Auguste Dominique Ingres et les splendides sculptures d'Émile-Antoine Bourdelle (1861-1929), tous deux natifs de Montauban.



Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

TARIF CIRCUIT :

« MUSÉE INGRES-BOURDELLE, LES INCONTOURNABLES »

Groupe à partir
de 30 personnes :

38 € / personne

Groupe de 20 à

29 personnes :

40 € / personne

Groupe moins

de 20 personnes :

nous consulter



LE PETIT-TRAIN MONTALBANAIS

De juin à septembre, du mardi au samedi.



Visite-découverte de Montauban en petit-train

Prenez place à bord du petit-train touristique pour une visite commentée du patrimoine et des plus beaux sites de la ville. Plongez au cœur de l'histoire de cette fière cité de brique.



Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

TARIF CIRCUIT : « LE PETIT-TRAIN MONTALBANAIS »

Groupe à partir de 30 personnes :

33 € / personne

Groupe de 20 à 29 personnes :

35 € / personne

Groupe moins de 20 personnes :

nous consulter

Les circuits proposés ne comprennent pas les transferts et l'accompagnement entre les sites ainsi que les dépenses personnelles.
Pour le déjeuner, le choix des plats est unique pour l'ensemble des participants.



EN COMPAGNIE D'UN GUIDE CONFÉRENCIER
(POUR LES VISITES DE MONTAUBAN)

Pour les circuits, une majoration sera appliquée pour les dimanches et jours fériés, nous consulter.

MONTAUBAN, 1 000 ANS D'HISTOIRE

Tous les jours du mardi au samedi.
Dimanches et jours fériés, nous consulter.



1H30
/2H

Visite de Montauban

Partez pour une balade au cœur de Montauban, entre places et rues piétonnes, à la découverte des riches édifices et monuments qui ont fait la renommée de Montauban à travers les siècles.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



1H30
/2H

Visite du musée Ingres Bourdelle *

Le musée Ingres Bourdelle riche d'une nouvelle muséographie élégante offre une expérience de visite unique.

Découvrez ou redécouvrez les œuvres de ces deux célèbres artistes montalbanais dans l'un des plus beaux monuments de la ville.

TARIF : « MONTAUBAN, 1 000 ANS D'HISTOIRE »

Groupe à partir de 30 personnes :

40 € / personne

Groupe de 20 à 29 personnes :

41 € / personne

Groupe moins de 20 personnes :

nous consulter

MONTAUBAN, AUTREMENT

De juin à septembre,
du mardi au samedi.



45MN

Visite-découverte de Montauban en petit train

Le petit train touristique vous emmène au fil des rues à la rencontre des plus beaux sites et monuments de la ville.
(Commentaires enregistrés en français)

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



1H30
/2H

Visite du musée Ingres Bourdelle

Plongez au cœur de l'importante collection d'œuvres d'Ingres et imprégnez-vous de l'atmosphère qui s'échappe des splendides sculptures de Bourdelle.

TARIF : « MONTAUBAN, AUTREMENT »

Groupe à partir de 30 personnes :

43 € / personne

Groupe de 20 à 29 personnes :

45 € / personne

Groupe moins de 20 personnes :

nous consulter

*Offre spéciale petit groupe (jusqu'à 15 personnes)

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).

RANDONNÉE URBAINE DANS LES PAS DE BOURDELLE

Tous les jours du mardi au samedi.
Dimanches et jours fériés, nous consulter.



Randonnée citadine

Au pays de Bourdelle, l'un des maîtres du XX^e siècle, l'art s'épanouit et habille le vide. Au détour d'une rue, au milieu d'une place, au-devant d'un bosquet, partout où l'espace le permet, fleurissent des sculptures... Suivez le guide sur les pas de Bourdelle.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



Visite du musée Ingres Bourdelle*

Dans l'ancien palais épiscopal, édifié au XVII^e siècle, découvrez les espaces consacrés au sculpteur montalbanais Antoine Bourdelle. Sur 5 niveaux, parcourez les collections exceptionnelles du musée, entièrement rénové.

TARIF : « RANDONNÉE URBAINE DANS LES PAS DE BOURDELLE »

Groupe à partir de 30 personnes :

41 € / personne

Groupe de 20 à 29 personnes :

43 € / personne

Groupe moins de 20 personnes :

nous consulter

*Offre spéciale petit groupe (jusqu'à 15 personnes)

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).

ENTRE GRANDS SITES D'OCCITANIE...

Tous les jours du lundi au samedi.
Dimanches et jours fériés, nous consulter.



Visite de Montauban

Montauban, Grand Site d'Occitanie, vous donne rendez-vous pour un voyage dans le temps à travers l'histoire de ses monuments emblématiques et de ses illustres enfants. Explorez au fil des rues « la plus rose des villes roses », ancienne cité protestante.

OU

Tous les jours sauf le lundi

Visite du musée Ingres Bourdelle* (+ supplément de 5 €/pers. pour l'entrée au musée)

Le musée Ingres Bourdelle, ancien palais épiscopal, est dédié aux deux artistes montalbanais, Jean-Auguste-Dominique Ingres et Émile Antoine Bourdelle. Découvrez la richesse de leurs œuvres (durée 1h30/2h).

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



Visite de l'Abbaye de Moissac

Inscrite à l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, l'abbaye de Moissac est un pur chef d'œuvre de l'Art roman. Admirez son cloître aux chapiteaux richement ornés, et découvrez l'abbatiale Saint-Pierre.

+

Circuit panoramique commenté de la ville de Moissac avec votre bus

En partant du point de vue dominant Moissac, accompagné d'un guide, découvrez

à bord de votre bus les incontournables de la cité Uvale ; son ancien port fluvial des 17^e et 18^e siècles, son vieux moulin du 15^e siècle, son architecture Art Déco des années 30, ainsi que son élégant pont-canal du Cacor, 3^e plus long pont-canal de France.



TARIF : « ENTRE GRANDS SITES D'OCCITANIE... »

Groupe à partir de 30 personnes :

44 € / personne (+ 5 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

Groupe de 20 à 29 personnes :

46 € / personne (+ 5 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

Groupe moins de 20 personnes :

nous consulter

ESCAPADE À BRUNIQUÉL

Tous les jours du mardi au samedi.
Dimanches et jours fériés, nous consulter.



Visite de Montauban

Fondée il y a près de 10 siècles sur un promontoire rocheux surplombant le Tarn, Montauban, patrie d'Olympe de Gouges, d'Ingres et de Bourdelle, vous dévoile ses secrets. Dambulez dans les rues du vieux Montauban et passez sous les doubles couverts de la place Nationale, cœur vibrant de cette ancienne cité médiévale, arborant fièrement de magnifiques façades de brique.



Les circuits proposés ne comprennent pas les transferts et l'accompagnement entre les sites ainsi que les dépenses personnelles.
Pour le déjeuner, le choix des plats est unique pour l'ensemble des participants.

OU



Tous les jours sauf le lundi
Visite du musée Ingres Bourdelle*
 (+ supplément de 5 €/pers. pour l'entrée au musée)

Les guides vous entraînent dans l'univers d'Ingres et de Bourdelle.

Admirez quelques-unes des plus belles œuvres de ces deux célèbres artistes montalbanais dans l'ancien palais épiscopal aujourd'hui musée Ingres Bourdelle.

+



Visite des châteaux de Bruniquel

Perchés au sommet d'une falaise, les deux Châteaux de Bruniquel ont pour écrin la splendeur naturelle des gorges de l'Aveyron. Classés «Monuments Historiques» en 1840 par Prosper Mérimée, les châteaux offrent quelques raretés telles que le donjon du 12^e siècle, une cuisine du 17^e, la salle d'apparat réaménagée au 17^e siècle...

TARIF : « ESCAPADE À BRUNIQUEL »

Groupe à partir de 30 personnes :

38 € / personne (+ 5 €/personne pour la musée Ingres Bourdelle)

Groupe de 20 à 29 personnes :

40 € / personne (+ 5 €/personne pour la musée Ingres Bourdelle)

Groupe moins de 20 personnes :

nous consulter

***Offre spéciale petit groupe (jusqu'à 15 personnes)**

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).



DU CANAL À LA RIVIÈRE

Du mercredi au samedi, de mai à octobre.



Visite de la Pente d'eau de Montech

Au départ de la Maison de site située dans l'ancienne papeterie, partez pour une balade commentée le long du canal latéral à la Garonne à la découverte d'un site d'exception, à la fois naturel et technique : la Pente d'eau de Montech, grand site d'Occitanie. Cette promenade, vous mènera à la « Machine » de la Pente d'eau et à sa péniche où un espace ludique et immersif vous accueillera.

+

Déjeuner dans un restaurant de Montauban

(Entrée + plat + dessert + vin et café)



Croisière sur le Tarn au départ de Port Canal

Balade commentée sur le Tarn à bord de la vedette « Olympe », au départ du port de Montauban « Port Canal ». Le paysage préservé des berges du Tarn vous séduira par la diversité de sa faune et de sa flore. Selon la saison, vous pourrez apercevoir des oiseaux pêcheurs comme le héron cendré, le bihoreau, le garde-bœuf, l'aigrette ou encore le martin-pêcheur

TARIF : « DU CANAL À LA RIVIÈRE »

Maximum 30 personnes

Groupe de 24 à 30 personnes :

50 € / personne

Groupe de 15 à 23 personnes :

51 € / personne

Groupe moins de 15 personnes :

nous consulter

AU BONHEUR DES DAMES

Tous les jours du lundi au vendredi.

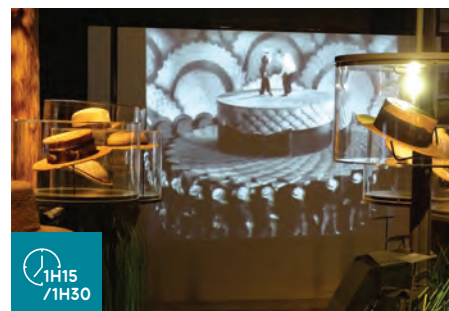
CAUSSADE
 L'ÉPOPÉE CHAPELIERE



Visite de l'espace scénographique « L'Épopée chapelière » à Caussade

Une visite étonnante, ludique et pédagogique pour vous livrer les secrets du chapeau de paille. Munis d'un curieux canotier sonore, vous découvrirez la grande histoire de l'industrie chapelière caussadaise. Un merveilleux voyage au pays du canotier, dans un décor immersif.

+



Visite d'une chapellerie caussadaise

Fondée en 1824, la chapellerie « Willy's Paris » vous propose de découvrir son savoir-faire en visitant ses ateliers de fabrication et son magasin d'usine.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville

(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



Visite « Montauban, au bonheur des dames »

Des couverts de la place Nationale aux Nouvelles Galeries, laissez-vous conter l'histoire de

ces métiers disparus et produits qui ont fait la renommée de cette cité marchande du Moyen Âge jusqu'à la Belle Époque.

TARIF : « AU BONHEUR DES DAMES »

Groupe à partir de 30 personnes :

41 € / personne

Groupe de 20 à 29 personnes :

43 € / personne

Groupe moins de 20 personnes :

nous consulter

SUR LES CHEMINS DU PATRIMOINE ET DE LA GASTRONOMIE

Tous les jours du lundi au samedi.

Dimanches et jours fériés, nous consulter.



1H30
/ 2H

Visite de Montauban

Montauban, fondée en 1144, est l'une des premières villes neuves médiévales du Sud-Ouest, organisée autour d'une grande place. Tour à tour place des Couverts, royale puis impériale, la place Nationale est depuis la fondation de Montauban le haut lieu de la vie publique, cœur palpitant de la cité. Découvrez ses sites incontournables, témoins des riches heures de l'histoire de Montauban.

OU



1H30
/ 2H

Tous les jours sauf le lundi

Visite du musée Ingres Bourdelle*
(+ supplément de 5 €/pers. pour l'entrée au musée)

Découvrez sous un nouveau jour les collections du musée Ingres Bourdelle. Plongez au cœur des plus belles œuvres des deux artistes montalbanais dans des espaces modernes bénéficiant d'une présentation innovante.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville (Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



1H30

Visite d'une exploitation

fromagère « La Ferme du Ramier »

C'est à Montauban que la famille Maraval (éleveurs laitiers depuis 4 générations) fabrique avec passion et bonne humeur ses fromages fermiers au lait cru. Édith et Hélène, les deux filles, perpétuent le savoir-faire. Bien-être des animaux, tradition et innovation sont les maîtres-mots de cette ferme hors du commun.

+



1H30

Visite du Domaine viticole

« Le Domaine de Montels »

Véritable institution à Montauban, cette propriété de plus de 40 hectares bénéficie de l'appellation « Coteaux et Terrasses de Montauban ». Visitez et dégustez les vins de ce domaine riche de plus de 13 cépages (possibilité d'achat sur place).

TARIF : « SUR LES CHEMINS DU PATRIMOINE ET DE LA GASTRONOMIE »

Groupe à partir de 30 personnes :

43 € / personne (+ 5 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

Groupe de 20 à 29 personnes :

45 € / personne (+ 5 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

Groupe moins de 20 personnes :

nous consulter

***Offre spéciale petit groupe (jusqu'à 15 personnes)**

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).

AU FIL DU TEMPS

Tous les jours, du mardi au samedi.
Dimanches et jours fériés, nous consulter.



1H30

Visite commentée du musée des Jouets

Poussez la porte du musée et plongez dans un voyage dans le temps. Le Musée des jouets vous invite à flâner, à rêver au milieu de milliers de jouets dont les plus anciens ont près de deux siècles d'existence. Né de la passion d'un ingénieur, Gérard Misrai, pour les jouets en « Meccano » et la construction des châteaux forts.

Aujourd'hui c'est tout un pan de l'histoire ancienne et moderne qui défile sous vos yeux.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville

(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



1H30

Visite guidée de l'espace Firmin

Bouisset à Castelsarrasin

Partez à la rencontre de cet artiste de génie et enfant du pays, en poussant les portes de ce tout nouvel espace qui lui est consacré. Au cœur de la Maison d'Espagne, bel hôtel particulier du 17ème siècle, vous découvrirez un univers familier. Peintures, affiches, livres illustrés, les pubs iconiques de Bouisset résonnent en chacun de nous comme des images intimes, à une époque foisonnante où les techniques, les arts et l'industrie se sont conjugués pour le meilleur.

TARIF : « AU FIL DU TEMPS »

Maximum 30 personnes

Groupe de 24 à 30 personnes :

45 € / personne

Groupe de 15 à 23 personnes :

46 € / personne

Groupe moins de 15 personnes :

nous consulter

Les circuits proposés ne comprennent pas les transferts et l'accompagnement entre les sites ainsi que les dépenses personnelles.
Pour le déjeuner, le choix des plats est unique pour l'ensemble des participants.



EN TARN & GARONNE

SÉJOUR 2 JOURS, UNE NUIT EN HÔTEL*
PENSION COMPLÈTE**

(Sous réserve de disponibilité aux dates souhaitées, hors week-ends et juillet-août)

1^{er} jour :



Matin :

Visite de Montauban

Riches de ses couleurs, de son passé et de son terroir, Montauban se découvre pas à pas. De l'ancien collège des Jésuites à la place Nationale en passant par la cathédrale ou devant le musée Ingres Bourdelle, découvrez le passé tumultueux de cette fière cité de brique.



Déjeuner dans un restaurant⁽¹⁾ (Entrée + plat + dessert + vin et café)



Après-midi :

Croisière sur le Tarn au départ de Port Canal

Balade commentée sur le Tarn à bord de la vedette « Olympe », au départ du port de Montauban « Port Canal ». Le paysage préservé des berges du Tarn vous séduira par la diversité de sa faune et de sa flore. Selon la saison, vous pourrez apercevoir des oiseaux pêcheurs comme le héron cendré, le bihoreau, le garde-bœuf, l'aigrette ou encore le martin-pêcheur.

Retour, installation et dîner à l'hôtel*⁽¹⁾**
(Plat + dessert)

2^{ème} jour :



Matin :

Visite de l'Abbaye de Moissac

Inscrit à l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, l'abbaye de Moissac est un pur chef d'œuvre de l'Art roman. Inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco au titre des Chemins de Saint Jacques de Compostelle, l'Abbaye de Moissac est un pur chef d'œuvre de l'Art roman. Admirez son cloître aux chapiteaux richement ornés, et découvrez l'abbatiale Saint-Pierre



Circuit panoramique commenté de la ville de Moissac avec votre bus

En partant du point de vue dominant Moissac, accompagné d'un guide, découvrez à bord de votre bus les incontournables de la cité Uvale ; son ancien port fluvial des 17^e et 18^e siècles,

son vieux moulin du 15^e siècle, son architecture Art Déco des années 30, ainsi que son élégant pont-canal du Cacor, 3^e plus long pont-canal de France



Déjeuner dans un restaurant⁽¹⁾ (Entrée + plat + dessert + vin et café)

Fin de la prestation.

(1) Le choix des plats est unique pour l'ensemble des participants

Sont compris dans le prix :

- Les visites guidées
- Les entrées dans les différents sites
- L'hébergement en hôtel*** (base chambre double) avec petit-déjeuner
- Le déjeuner dans un restaurant (entrée + plat + dessert + vin et café) et le dîner au restaurant de l'hôtel*** (plat + dessert, hors boisson) le jour 1
- Le déjeuner dans un restaurant (entrée + plat + dessert + vin et café) le jour 2

Ne sont pas compris dans le prix :

- Les trajets et l'accompagnement entre les différents sites
- Le supplément chambre individuelle
- Les dépenses personnelles

TARIF : « SÉJOUR EN TARN ET GARONNE » EN HÔTEL*** PENSION COMPLÈTE

(De mai à octobre, sous réserve de disponibilité aux dates souhaitées, hors week-end et juillet-août)

Groupe à partir de 35 personnes :
à partir de **159 € / personne**
Groupe de 25 à 34 personnes :
à partir de **165 € / personne**
Groupe - 25 personnes,
nous consulter

SÉJOUR 2 JOURS, UNE NUIT EN HÔTEL*** PENSION COMPLÈTE

(Tous les jours du mardi au vendredi, sous réserve de disponibilité aux dates souhaitées, hors juillet-août)

1^{er} jour : Montauban



Matin :

Visite de Montauban

Montauban, Grand Site d'Occitanie, vous donne rendez-vous pour un voyage dans le temps à travers l'histoire de ses monuments emblématiques et de ses illustres enfants. Explorez au fil des rues « la plus rose des villes roses », ancienne cité protestante. »



Déjeuner dans un restaurant du centre-ville⁽¹⁾ (Entrée + plat + dessert + vin et café)



Après-midi :

Visite du musée Ingres Bourdelle

Érigé au XVII^e siècle par l'évêque de Montauban, le palais épiscopal, devenu aujourd'hui le musée Ingres Bourdelle, porte les traces de l'histoire de la cité. Admirez la très belle collection d'œuvres d'Ingres et les splendides sculptures de Bourdelle, tous deux natifs de Montauban.

Installation et dîner à l'hôtel*⁽¹⁾**
(Plat + dessert)

2^{ème} jour :



Matin :

Visite du musée Toulouse-Lautrec

Peintre hors du commun, natif d'Albi, Henri de Toulouse-Lautrec (1864-1901) est un portraitiste de talent qui excelle également dans l'art de l'affiche qu'il révolutionne par son génie graphique. Le fonds composé de tableaux de jeunesse, portraits majeurs, lithographies, affiches illustrant la vie parisienne de la fin du XIX^e siècle, constitue la plus importante collection publique au monde des œuvres du peintre albigeois.



Déjeuner dans un restaurant du centre-ville⁽¹⁾ (Entrée + plat + dessert + vin et café)



Après-midi :

Visite guidée de la cathédrale Sainte-Cécile

La cathédrale Sainte-Cécile est un chef d'œuvre du gothique méridional. Austère à l'extérieur, elle est l'écrin d'un décor intérieur somptueux : avec les fresques de la voûte, plus vaste ensemble de peintures italiennes de la Renaissance réalisées en France, le

Jugement Dernier, réputé comme le plus grand au monde par sa surface peinte, la statuaire polychrome du chœur, le plus grand orgue classique de France...



Visite guidée du centre historique et de ses quartiers médiévaux emblématiques restaurés (le Castelviel, le Castelnaud, les Combes et berges du Tarn, le bourg Saint-Salvi) et découverte des grands travaux d'urbanisme du XIX^e au XXI^e siècle

Fin de la prestation.

(1) Le choix des plats est unique pour l'ensemble des participants

Sont compris dans le prix :

- Les visites guidées
- Les entrées dans les différents sites
- L'hébergement en hôtel*** (base chambre double) avec petit-déjeuner
- Le déjeuner dans un restaurant (entrée + plat + dessert + vin et café) et le dîner au restaurant de l'hôtel*** (plat + dessert, hors boisson) le jour 1
- Le déjeuner dans un restaurant (entrée + plat + dessert + vin et café) le jour 2

Ne sont pas compris dans le prix :

- Les trajets et l'accompagnement entre les différents sites
- Le supplément chambre individuelle
- Les dépenses personnelles

TARIF : « SÉJOUR D'UN MUSÉE À L'AUTRE » EN HÔTEL*** PENSION COMPLÈTE

(Tous les jours du mardi au vendredi, sous réserve de disponibilité aux dates souhaitées, hors juillet-août)

Groupe + de 35 personnes :
à partir de **169 € / personne**
Groupe de 25 à 34 personnes :
à partir de **179 € / personne**
Groupe - 25 personnes,
nous consulter



Montauban
SÉMINAIRE

**Vous organisez une réunion, un séminaire,
une activité team-building ou encore une soirée
d'entreprise ?**

**CONFIEZ-NOUS L'ORGANISATION
DE VOTRE ÉVÉNEMENT !**

**Notre service commercial vous accompagne dans
l'élaboration de votre projet. Un interlocuteur
privilegié assure le suivi de votre dossier.**

**Nous vous proposons de nombreuses activités
culturelles, ludiques ou sportives, idéales pour
susciter l'esprit d'équipe et créer une cohésion.**



Grand Montauban

LISTE DES SALLES DE SÉMINAIRE ET TRAITEURS

SALLES DE SÉMINAIRE

Améria, la Ruche :

180, avenue Marcel Unal
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 21 61 65
contact@ameria-82.fr
www.ameria82.com

Nombre de salles et capacité : 1 salle de 130 pers. / 2 salles de 40 pers. / 3 salles de 20 pers. / 2 salles de 10 pers.

Centre Culturel de la Muse

Route de Lavaur
82 710 BRESSOLS
Tél. : 05 63 02 95 16
www.ville-bressols.fr

Nombre de salles et capacité : 1 salle de 366 pers. / 1 foyer / 1 salle de 10 pers. + salle polyvalente à proximité (grande capacité)

Centre Louis Ormières :

365, Impasse Maurice Bayrou
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 02 99 04
contact@centre-louis-ormieres.fr
www.centre-louis-ormieres.fr

Nombre de salles et capacité : 1 salle de 200 pers. / 1 salle de 40 pers. / 3 salles de 20 pers. / 1 salle de 10 pers.

Domaine de Parages :

51, route de Bressols - Albasud
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 20 90
contact@domainedeparages.fr
www.domainedeparages.fr

Nombre de salles et capacité : 1 salle de 110 pers. / 1 salle de 45 pers.

L'Escale Urbaine :

6, rue Karl Marx - Z. I Nord
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 06 09 79 74 70
contact@escale-urbaine.fr
www.escale-urbaine.fr

Nombre de salles et capacité : 1 salle de 120 pers. / 2 salles de 25 pers. + pergola

Le Clos du Faure :

868, chemin de Faure
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 06 64 82 43 70
leclousdufaure@gmail.com
www.facebook.com/leclousdufaure

Nombre de salles et capacité : 1 salle de 40 pers. / 1 salle de 14 pers. / 1 chapiteau de 80 pers.

MFR Sud Agromat :

584, chemin de Jouant Petit
82700 ESCATALENS
Tél. : 05 63 25 14 14
location.escatalens@mfr.asso.fr
www.mfr-sudagromat.fr

Nombre de salles et capacité : 1 salle de 100 pers. / plusieurs salles de 16 à 30 pers.

L'Abbaye des Capucins**** :

6-8, quai de Verdun
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 22 00 00
reception@capucins.fr
www.abbayedescapucins.fr
Nombre de salles et capacité : 15 salles de 2 à 200 pers.

Hôtel Mercure**** :

12, rue Notre Dame
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 63 17 23
h2183@accor.com
www.accorhotels.com
Nombre de salles et capacité : 4 salles jusqu'à 60 pers.

Hôtel Ibis***

50, route de Saint Martial
82 000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 20 20 88
h1769@accor.com
www.accorhotels.com
Nombre de salles et capacité : 1 salle de 30 pers.

Hôtel du Commerce***

9, Place Franklin Roosevelt
82 000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 66 31 32
info@hotel-commerce-montauban.com
www.georgehotel.fr
Nombre de salles et capacité : 1 salle de 15 pers.

Deltour Hôtel***

16, Impasse Daguerre - ZI Albasud
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 67 68 69
reception82@orange.fr
www.deltourhotel.com
Nombre de salles et capacité : 1 salle de 20 pers.

Hôtel Kyriad***

1461, route du Nord
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 66 51 61
contact@kyriadmontauban.fr
www.kyriad-montauban.fr
Nombre de salles et capacité : 2 salles de 20 pers.

Hôtel Kyriad Montauban sud***

40, impasse Louis Lépine
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 23 00 02
montauban.sud@kyriad.fr
www.montauban-sud-albasud.kyriad.com
Nombre de salles et capacité : 1 salle de 35 pers.

Hôtel Villenouvelle**

30, rue Léon Cladel
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 93 13 00
hotel@villenouvelle.fr
www.hotel.villenouvelle.fr
Nombre de salles et capacité : 3 salles jusqu'à 350 pers.

TRAITEURS

Améria la Ruche :

180, avenue Marcel Unal
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 21 61 65
contact@ameria-82.fr
www.ameria82.com

Diez Paul :

12, Place nationale
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 27 37
dieztraiteur@orange.fr
www.facebook.com/paul.diez.568

DM Traiteur :

257, rue Lagravette
82 000 MONTAUBAN
Tél. : 06 73 18 50 51
dmtraiteur@hotmail.fr
www.dmtraiteur82.wixsite.com/dmtraiteur

Le Ventadour :

23, quai Villebourbon
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 63 34 58
le.ventadour82@orange.fr
www.le-ventadour.com

Maison Emile Saveurs :

70, avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 66 35 45
contact@emile-saveurs.com
www.emile-saveurs.com

Valérie Pons traiteur :

5, rue du Fort
82000 MONTAUBAN
Tél. : 06 64 82 43 70
lapyramide82@gmail.com
www.restaurant-lefort.fr



RALLYE URBAIN

Partez, au gré des indices et des missions, à la découverte de Montauban !

Le Rallye urbain a été conçu pour visiter et découvrir Montauban autrement. À travers une mission à réaliser, au fil d'indices et d'énigmes, vous serez immergés dans les histoires et anecdotes qui ont façonné la ville. Jeu de piste, chasse au trésor, jeu d'enquête : vous découvrirez aussi bien les incontournables de Montauban que ses faces cachées tout en vous amusant ! Balade insolite et ludique garantie ! À la fin du jeu, les équipes se retrouvent et partagent un moment convivial autour d'une collation.

4 scénarios :

«Montauban la Commerçante»

Parcours idéal pour découvrir ou redécouvrir une partie de l'histoire commerçante de Montauban !

Votre mission : vous êtes marchand drapier du Tarn et Garonne. Vous venez sur Montauban pour vendre quelques-unes de vos étoffes. Votre mission consiste à parvenir à vendre votre marchandise et à déterminer le montant exact de la taxe dont vous êtes redevable auprès de la ville pour avoir commercé.

«Montauban la Royaliste»

Revivez un pan important de l'histoire montalbanaise, du côté du Roi ! Place forte protestante, Montauban sort triomphante en 1621 du siège de Louis XIII. Au service du Roi, votre mission consistera à asseoir le pouvoir royal catholique dans cette cité « rebelle » et de vous faire une place de choix dans la nouvelle administration. Saurez-vous deviner laquelle ?

«Montauban la Protestante»

Vous êtes un jeune entrepreneur du bâtiment, maîtrisant parfaitement tous les corps de métier, maçonnerie, menuiserie, ferronnerie... Vous avez entendu la rumeur selon laquelle Louis XIII débute sa chevauchée vers le Sud, à l'assaut des villes huguenotes. Vous décidez de tenter votre chance à Montauban. Votre mission consiste à vous implanter définitivement dans la cité pour devenir "baille". Ce personnage, représentant d'un corps de métier auprès des autorités consulaires, visitait et inspectait tous les ouvrages.

«Montauban la Savante»

À la découverte de la culture Montalbanaise ! La cité a toujours été tournée vers les idées nouvelles, l'enseignement, l'art et la culture. Nouvel étudiant à Montauban, vous avez un emploi du temps bien chargé. Jeune et insouciant, vous tâtonnez quant à votre avenir. Votre mission est de découvrir, parmi les différentes disciplines, quel est votre véritable "Violon d'Ingres".



Programme :

Organisation ; 2h20 de jeu décomposé comme suit :

Briefing : 10'

Parcours en ville : 1h45

Rassemblement des équipes en fin de parcours : 5'

Boissons/collation : 20'

TARIFS : « RALLYE URBAIN »

A partir de 100 personnes : **21 € TTC / personne**

A partir de 50 personnes : **24 € TTC / personne**

A partir de 25 personnes : **28.20 € TTC / personne**

Entre 17 et 24 personnes : **30 € TTC / personne**

Entre 10 et 16 personnes : **32.40 € TTC / personne**

Moins de 10 personnes : **forfait de 324 € TTC / groupe**





CITY GAME

Défiiez-vous au cœur de la cité d'Ingres

Un City Game est un jeu de piste à énigmes, chronométré, à travers la ville. Participez à cet Escape Game en extérieur, dans les rues de Montauban ! Vous devrez remplir votre mission en équipe dans le temps imparti. Observation, déduction, logique, orientation, concertation... sont autant de qualités à exploiter ! Après un briefing, vous aurez deux heures montre en mains pour partir à la recherche des indices qui vous permettront de trouver les bons mots-clés ! À la fin du chronomètre, l'équipe qui aura "déverrouillé" le plus de zones remportera le jeu !



Scénario : «Vol au Musée Ingres Bourdelle»

Celui qui est désormais célèbre pour ses braquages de haut vol dans des musées de renom, vient de dérober l'une des pièces maîtresses du musée Ingres Bourdelle à Montauban : le Violon d'Ingres.

Surnommé le "voleur mystère", beau joueur mais malhonnête, cet Arsène Lupin du XXI^e siècle met au défi les autorités : un mystérieux sac a été laissé par le voleur à l'emplacement de l'objet dérobé. Il contient différentes énigmes à décrypter pour retrouver la trace du butin.

À chaque fois, il s'agit du même mode opératoire : les équipes d'enquêteurs n'ont que très peu de temps pour décrypter ce jeu narquois avant que les œuvres volées ne disparaissent à tout jamais ! Jusqu'alors personne n'a été à la hauteur des défis lancés par le "voleur mystère", de quoi nourrir son esprit pervers !

L'inspecteur en chef de la Ville réunit actuellement ses équipes en vue de "restituer l'œuvre au musée et coincer définitivement cet insolent". La traque est lancée !

Programme :

Accueil à l'Office de Tourisme de Montauban et briefing sur les règles du jeu (10 mn).

Top Départ des équipes en ville avec leur carte et leur road-book (2h).

Arrivée des équipes, calcul des points, désignation de l'équipe vainqueur (10 mn).

Récompense de l'équipe vainqueur et rafraîchissements.

TARIFS : « CITY GAME »

À partir de 100 personnes : **21 € TTC / personne**

À partir de 50 personnes : **24 € TTC / personne**

À partir de 25 personnes : **28.20 € TTC / personne**

Entre 17 et 24 personnes : **30 € TTC / personne**

Entre 10 et 16 personnes : **32.40 € TTC / personne**

Moins de 10 personnes : **forfait de 324 € TTC / groupe**



LES OLYMPIADES

Jeux et défis pour challenger vos équipes

Il s'agit d'un challenge entre équipes qui s'affrontent durant une demi-journée sur des minis jeux, des défis, des épreuves !

Le principe est basé sur des confrontations de 5 minutes qui s'enchaînent sous la forme d'olympiades. Toutes les équipes effectuent le même nombre d'épreuves. Un classement est établi pour désigner les vainqueurs.

Le brassage : les participants sont répartis en plusieurs équipes qui s'affrontent pour définir l'ordre dans lequel elles concourront lors des finales.

Rafraichissement (15 à 20 minutes).

Les finales : un défi entre équipes pour établir le classement final.

Les résultats : autour d'un goûter, le classement sera dévoilé et des lots remis aux trois premières équipes.

Ateliers : jeux d'adresse, de synchronisation, de coordination, de logique et quelques défis physiques.

Public : Adultes et enfants de + 12 ans

Durée : 3h

TARIFS : « OLYMPIADES »

Groupe de 55 personnes et plus : **41 € TTC / personne**

Groupe entre 26 et 54 personnes : **43 € TTC / personne**

Groupe entre 16 et 25 personnes : **1000 € TTC /groupe**





CROISIÈRE SUR LE TARN OU LE CANAL AU DÉPART DE PORT CANAL d'avril à octobre

Sur le Tarn

Croisière commentée d'1h30 sur le Tarn à bord de la vedette « Olympe »

- Remontée du Tarn jusqu'à Bressols
- Passage d'une double écluse
- Panorama sur la ville de Montauban
- Observation des oiseaux pêcheurs (en fonction de la saison)

Sur le Canal

Croisière commentée d'1h10 sur le Canal de Montech à bord de la vedette « Olympe »

- Remontée du Canal de Montech
- Franchissements d'écluse
- Histoire de la batellerie
- Observation de la faune et de la flore du canal

TARIFS : NOUS CONSULTER

LOCATION DE BATEAUX ÉLECTRIQUES SANS PERMIS À PORT CANAL de juin à octobre

Devenez capitaine le temps d'une balade !

- **Capacité des bateaux :** jusqu'à 6 adultes
- **Durée :** 45 minutes ou 1h30
- Une expérience de navigation pour profiter du canal autrement

TARIFS : NOUS CONSULTER



ACTIVITÉS SPORTIVES

Descente en Canoë-kayak (Gorges de l'Aveyron)

Durée : 3h

- Embarcation monoplace ou biplace avec équipement (gilet, pagaie, bidons)
- Encadrement de l'activité par un moniteur professionnel

Tir à l'arc

Durée : 2h

- Au stand de tir ou sur le lieu de votre séminaire
- Matériel spécifique archerie fourni

Spéléo (Gorges de l'Aveyron)

Durée : 2h

- Encadrement de l'activité avec un moniteur professionnel
- Matériel compris : combinaison et casque.

Escalade (Gorges de l'Aveyron)

Durée : 2h

- Encadrement de l'activité avec un moniteur professionnel
- Matériel compris : baudrier, casque + matériel spécifique à l'activité

TARIFS : NOUS CONSULTER



Autres activités disponibles, renseignements et devis sur simple demande :

- Balade en vélo électrique vintage le long de la vélo-voie verte
- Grand Prix 100% électrique en BMW i3s
- Rallye en 2 CV
- Animation Cerfs-volants
- Skate, gyropode et overboard électriques
- Soirée Quiz & Blind Test avec Buzzer
- Apéro Party : challenge culinaire

Montauban
PRATIQUE

Tous les circuits présentés dans cette brochure sont modulables et ajustables selon vos souhaits et votre budget. Vous pouvez ajouter des options au gré de vos envies...

Option apéritif kir : **+ 4 €/personne**

Option fromage : **+ 4 €/personne**

Option menu « gastronomique » : **+ 17 €/personne**

Un large choix d'hôtels pour satisfaire vos attentes lors de votre séjour en Tarn-et-Garonne :

- 2 hôtels ★★★★★ (160 chambres)
- 6 hôtels ★★★★ (261 chambres)
- 3 hôtels ★★★ (179 chambres)
- 2 hôtels ★ ou non classé (132 chambres)

Article 1. PRÉAMBULE

Article 1.1. DÉSIGNATION DU VENDEUR

**OFFICE DE TOURISME
DU GRAND MONTAUBAN,**
n° de SIRET : 452 273 725 00013 ;
Code APE : 7990 Z,
ayant son siège social

4 rue du Collège à Montauban (82000).

Téléphone : +33 (0)5 63 63 60 60

Courriel : info@montauban-tourisme.com

Représenté par Mme LARTET Stéphanie, Directrice.

Immatriculation au registre des opérateurs

de voyage et de séjours : IM082100007

Garantie financière apportée

par la Caisse Epargne Midi-Pyrénées,

10 avenue Maxwell 31023 Toulouse Cedex,

sous le n°210 088.

Assureur responsabilité civile professionnelle :

FILIA – MAIF, 833 boulevard Blaise Doumerc

82002 Montauban.

Article 1.2. OBJET

Les présentes conditions générales et particulières ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par l'Office de tourisme du Grand Montauban de prestations touristiques fournies directement par l'Office de tourisme ou par des prestataires partenaires, à destination de personnes ayant la qualité de consommateurs ou non-professionnels au sens du code de la consommation ou de voyageur au sens du code du tourisme et ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « le(s) Client(s) »).

Article 1.3. DÉFINITIONS

Client : personne physique ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel au sens du code de la consommation, ou de voyageur au sens du code du tourisme, qui contracte avec l'Office de tourisme dans le cadre des présentes conditions générales et particulières de vente.

Prestation : service de voyage, forfait touristique au sens de l'article L. 211-1 du code du tourisme.

Contrat à distance : tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, à l'exclusion du site Internet de l'Office de Tourisme.

Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées (article L. 121-16 du code de la consommation).

Groupes : un groupe est un ensemble constitué d'au moins 10 participants, se présentant simultanément ou effectuant une réservation simultanée.

Article 2. CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales et particulières de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services suivantes :

- Visites guidées et commentées, droits d'entrée dans les différents musées, circuits et séjours touristiques, événements culturels, sportifs, loisirs et de spectacles à destination des groupes - Et tout autre service de voyage au sens de l'article L. 211-2 du code du tourisme. Elles s'appliquent pour toutes les ventes, par tous les circuits de distribution et de commercialisation. Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. Le client est informé et accepte expressément que toute prestation est achetée pour une durée déterminée. Par conséquent, le client ne pourra en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans des lieux à l'issue de la prestation.

ARTICLE 3. INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et particulières de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation ainsi qu'à l'article R. 211-4 du code du tourisme.

Le Client reconnaît de plus avoir eu communication du formulaire pris en application de l'arrêté du 1er mars 2018 « fixant le modèle de formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours » annexé aux présentes conditions générales de vente.

Article 4. PRIX

Article 4.1. PRIX DÉFINITIF ET TAXES ADDITIONNELLES

Le prix définitif est annoncé en euros, toutes taxes comprises (TTC). Le prix ne comprend pas d'assurance. Le prix définitif ne comprend pas, sauf indication contraire sur le contrat, le transport, l'accompagnement entre les sites, les dépenses à caractère personnel, toutes dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont l'Office de Tourisme ne peut être tenu responsable, le supplément chambre individuelle si le forfait inclut une prestation hôtelière et si ce n'est pas précisé dans le contrat.

Article 4.2. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le Client garantit à l'Office de tourisme qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat. L'Office de tourisme se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat. L'Office de tourisme se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une réservation émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par l'Office de tourisme. Le prix est payable selon l'échéancier figurant sur le contrat avec un acompte de 30 % à la signature du contrat. Pour les réservations tardives (moins de 21 jours avant le début de la prestation) la totalité du prix sera exigible à la réservation.

Article 4.3. FACTURATION

La facture, excepté dans le cadre d'une demande expresse du client ou d'une réservation de dernière minute, est envoyée au client après la prestation touristique, par courrier ou par mail.

Elle est basée sur l'effectif annoncé 5 jours minimum avant la date de la prestation touristique (visites guidées, circuits prestations extra-séminaire) et 7 jours minimum pour les forfaits séjours. En cas d'effectif inférieur, aucun réajustement ne sera fait, à l'inverse, en cas d'effectif supérieur, sous réserve d'accord préalable de l'office de tourisme du Grand Montauban au minimum 7 jours avant la prestation, la facture en tiendra compte.

Article 4.4. RETARD DANS LE RÈGLEMENT

Tout retard de règlement de la facture entraîne, de plein droit et sans mise en demeure, l'application d'une pénalité de retard au taux d'une fois et demi le taux légal. Cette pénalité, calculée sur l'intégralité des sommes restant dues, court à compter du jour suivant la date d'échéance jusqu'au jour du paiement de la totalité des sommes.

Article 4.5. RÉVISION DU PRIX

L'Office de tourisme du Grand Montauban s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation, sous réserve de disponibilité à cette date, mais se réserve le droit de modifier ses prix sous conditions fixées au présent article. Conformément à l'article L. 211-12 du code du tourisme, le prix pourra ainsi être modifié à la hausse ou à la baisse après validation de la réservation pour prendre en compte l'évolution :

1° Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;

2° Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y

compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports.

3° Des taux de change en rapport avec le contrat.

L'application éventuelle d'une majoration de prix en application de l'alinéa précédent sera notifiée de manière claire et compréhensible au Client et assortie d'une justification et d'un calcul, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le début des prestations.

Réciproquement, le Client a le droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés aux 1°, 2° et 3°, qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début du voyage ou du séjour. Si la majoration dépasse 8 % du prix total du forfait ou du service de voyage, le voyageur peut accepter la modification proposée, ou demander la résiliation du contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués.

Article 5. ASSURANCE

Le client est responsable de tous les dommages qu'il occasionne, et s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer. Aucune assurance multirisque ou annulation n'est comprise dans le prix des prestations. Nous vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre afin de déclencher la procédure adaptée.

Article 6. RÉSERVATION DE PRESTATION EN PRÉSENCE PHYSIQUE ET SIMULTANÉE DES PARTIES OU « AU COMPTOIR »

Les réservations peuvent avoir lieu du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Etape 1 : Le Client fait part de sa demande au service commercial de l'Office de tourisme du Grand Montauban.

Etape 2 : Le service commercial de l'Office de tourisme réalise et présente un devis au Client. Ce devis indique le montant de la prestation demandée sur la base des informations communiquées.

Etape 3 : Pour confirmer la commande, le Client signe le devis, revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord ».

Etape 4 : En retour, l'Office de tourisme du Grand Montauban remet au Client un contrat de vente avec les conditions générales et particulières de vente ainsi que le formulaire type d'information. Le contrat doit préciser : le ou les sites visités, la langue de la visite, la date, l'horaire, les lieux de rendez-vous, le tarif, le nombre de participants, toutes autres prestations réservées et les coordonnées de l'hébergement s'il y a lieu ; ainsi que le montant de l'acompte à verser.

Etape 5 : Le Client signe le contrat et remet l'acompte ou le règlement complet du séjour dans le cadre d'une réservation de dernière minute. A compter de sa réception, la commande devient ferme et définitive.

Article 7 - RÉSERVATION DE PRESTATION À DISTANCE HORS LIGNE

Dans le cas où une ou plusieurs prestations sont réservées à distance hors ligne, le processus de réservation est le suivant :

Les réservations sont traitées du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Etape 1 : Les demandes de réservation de prestations peuvent être formulées par écrit, soit par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse servicegroupe@ville-montauban.fr, soit par l'envoi d'un courrier par la voie postale à l'adresse 1 Place Pénélape 82000 Montauban ou par téléphone au 05 63 63 60 60.

Etape 2 : A réception de la demande de réservation, l'Office de tourisme adresse un devis. Ce document indique le montant de la prestation demandée sur la base des informations communiquées, ainsi que les présentes conditions générales de vente et le formulaire type d'information.

Etape 3 : Pour confirmer la commande, le Client renvoie le devis signé, revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord ».

Etape 4 : En retour, l'Office de tourisme du Grand Montauban adresse au Client un contrat de vente précisant : le ou les sites visités, la langue de la visite, la date, l'horaire, les lieux de rendez-vous, le tarif, le nombre de participants, toutes autres prestations réservées et les coordonnées de l'hébergement s'il y a lieu ; ainsi que le montant de l'acompte à verser.

Etape 5 : Le Client retourne le contrat signé accompagné de l'acompte. A compter de sa réception, la commande devient ferme et définitive.

Article 8. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

L'article L. 221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'article L. 221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques. L'Office de tourisme se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L. 221-28 ou L. 221-2 du code de la consommation le Client ne disposera d'aucun droit de rétractation.

Article 9. MODIFICATION DU CONTRAT PAR L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de tourisme a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après sa conclusion et avant le début de la prestation touristique, et ce sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Si l'Office de tourisme est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du contrat au sens de l'article R. 211-4 du code du tourisme, qu'il ne peut satisfaire aux exigences particulières convenues avec le Client, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le Client dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable : des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ; du délai raisonnable dans lequel le Client doit qu'il prend ; des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ; s'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résilié et que le Client n'accepte pas d'autre prestation, l'Office de tourisme remboursera tous les paiements effectués par celui-ci ou en son nom dans les meilleurs délais, et au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

Article 10. RÉSILIATION DU CONTRAT

Article 10.1. RÉSILIATION DU CONTRAT PAR LE CLIENT

Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Pour que cette résiliation soit valable, le service commercial de l'Office de Tourisme du Grand Montauban doit être informé dans un premier temps par téléphone au 05 63 63 60 60 puis par mail à servicegroupe@ville-montauban.fr ou par courrier recommandé à l'Office de Tourisme du Grand Montauban - 4, rue du Collège - BP 201 - 82 002 Montauban. La résiliation du contrat par le client entraîne la retenue des frais de résiliation

selon la nature de la prestation et la date à laquelle elle intervient, selon l'échéancier ci-dessous. Sauf indications particulières :

Pour les réservations de prestations isolées :

Visites guidées ;

Annulation jusqu'à 6 jours avant le début des prestations : remboursement intégral.

Annulation entre le 5ème et le 2ème jour avant le début des prestations : 50 % de la prestation globale reste acquise à l'Office de tourisme ;

Annulation moins de 2 jours avant le début des prestations : 100% de la prestation globale reste acquise à l'Office de tourisme.

Pour les prestations circuit journée ou demi-journée incluant un repas ;

Annulation jusqu'à 8 jours avant le début des prestations : remboursement intégral.

Annulation entre le 7ème et le 4ème jour avant le début des prestations : 50 % de la prestation globale reste acquise à l'Office de tourisme ;

Annulation moins de 4 jours avant le début des prestations : 100% de la prestation globale reste acquise à l'Office de tourisme.

Pour les forfaits séjours – montants exigés sur la base du contrat signé :

Annulation jusqu'à 30 jours avant le début des prestations : remboursement intégral.

Annulation entre le 29^e jour et le 7^e jour avant le début des

prestations : 50 % de la prestation globale reste acquise à l'Office de tourisme ;

Annulation moins de 7 jours avant le début des prestations : 100% de la prestation globale reste acquise à l'Office de tourisme.

Pour toutes les prestations liées au Tourisme d'affaires (avec ou sans hébergement) - montants exigés sur la base du contrat signé :

Annulation jusqu'à 30 jours avant le début des prestations : remboursement intégral.

Annulation entre le 29^e jour et le 7^e jour avant le début des prestations : 50 % de la prestation globale reste acquise à l'Office de tourisme ;

Annulation moins de 7 jours avant le début des prestations : 100% de la prestation globale reste acquise à l'Office de tourisme.

Ces frais de résiliation ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, l'Office de tourisme procèdera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire. Il est précisé qu'en cas d'interruption de la prestation par le Client ou en cas de défaut de présentation, il ne sera procédé à aucun remboursement par l'Office de tourisme.

Article 10.2. RÉSILIATION DU CONTRAT PAR L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de tourisme a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Dans ce cas, l'Office de tourisme procèdera à un remboursement intégral des sommes versées par le Client. Ce remboursement intervient au plus tard dans les quatorze jours suivant la résiliation du contrat.

L'Office de tourisme ne sera redevable d'aucune indemnisation supplémentaire, si la résiliation du contrat intervient dans les deux cas suivants :

1° Le nombre de personnes inscrites pour le circuit, le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'Office de tourisme notifie par email ou par courrier la résiliation du contrat au Client dans le délai fixé par le contrat, selon le calendrier suivant :

- vingt jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours

- sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours

- 72 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages qui ne durent pas plus de deux jours

2° L'Office de tourisme est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, l'Office de tourisme notifie par email ou par écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

Article 11. CESSIION DU CONTRAT

Article 11.1. POSSIBILITÉ POUR LE CLIENT DE CÉDER SON CONTRAT

Le Client a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Article 11.2. PRÉAVIS POUR CÉDER LE CONTRAT

Le Client ne peut céder son contrat qu'à la condition d'informer l'Office de tourisme de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article 11.3. SOLIDARITÉ DU CÉDANT ET DU CESSIONNAIRE

Le client cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

Article 12. GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Article 12.1. PRINCIPE

L'Office de tourisme est l'unique garant de la conformité des prestations au contrat. Le Client non professionnel ou consommateur a à ce titre la possibilité de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation et des articles 1641 et suivants du code civil. Cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de

réalisation des services commandés dans les conditions et selon les modalités définies :

www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgrf21s_1?cidArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

Article 12.2. MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Le Client doit communiquer à l'Office de tourisme les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du code du tourisme. Cette communication doit se faire sans retard excessif de la part du Client.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. En cas de proposition de l'Office de Tourisme d'une prestation de remplacement ou d'une réduction de prix, le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée. La garantie de l'Office de tourisme est limitée au remboursement des services effectivement payés par le Client consommateur ou non professionnel et l'Office de tourisme ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure. Les limitations de coûts ne s'appliquent pas aux personnes à mobilité réduite, aux personnes les accompagnant, aux femmes enceintes, ainsi qu'aux mineurs non accompagnés et enfin, aux personnes nécessitant une assistance médicale spécifique.

Article 12.3. COORDONNÉES POUR CONTACTER LE VENDEUR

Conformément à l'article R 211-6, 4° du code du tourisme, le Client peut contacter rapidement l'Office de tourisme aux coordonnées figurant à l'article 1.1.

« Désignation du vendeur » des présentes conditions générales de vente, afin de communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le Client est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour.

Article 13. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Article 13.1. DONNÉES COLLECTÉES

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, l'Office de Tourisme du Grand Montauban met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. A ce titre, l'Office de tourisme collecte vos données à caractère personnel suivantes : nom, prénom, téléphone, adresse postale, adresse mail, pays de résidence, nationalité.

Article 13.2. BUT POURSUIVI

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'Office de tourisme.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle de l'Office de Tourisme dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base de votre consentement. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

Article 13.3. PERSONNES AUTORISÉES À ACCÉDER AUX DONNÉES

Tous les salariés de l'Office de tourisme sont autorisés à accéder aux données collectées.

Article 13.4. CONSERVATION DES DONNÉES

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans. L'Office de tourisme met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'Office de

tourisme ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet. L'Office de tourisme a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité ou RGPD, accessible à l'adresse suivante : (www.montauban-tourisme.com/mentions-legales) et sur demande auprès du l'Office de tourisme.

Article 13.5. DROITS DU TITULAIRE DES DONNÉES COLLECTÉES

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées. Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé à l'Office de Tourisme du Grand Montauban, 4 rue du Collège - BP 201 - 82002 Montauban cedex, en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité. À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (<https://www.cnil.fr/>).

Article 13.6. MODIFICATION DE LA CLAUSE

L'Office de tourisme se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, l'Office de tourisme s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Article 14. RESPONSABILITÉ DE L'OFFICE DE TOURISME

Article 14.1. RESPONSABILITÉ DE PLEIN DROIT

L'Office de tourisme est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre des présentes conditions générales de vente. L'Office de tourisme peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au Client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16.

Article 14.2. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'OFFICE DE TOURISME

Conformément à l'article L 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que l'Office de tourisme serait condamné à verser au Client pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

Article 15. VISITES GUIDÉES

Les prestations guidées sont assurées par des guides conférenciers diplômés par le Ministère du Tourisme. Les langues étrangères pratiquées sont : l'anglais et l'espagnol, dans la mesure de nos disponibilités. Le client doit se présenter au jour, heure et lieu précisés sur le contrat de l'Office de Tourisme. Tout retard et tout dépassement de visite sur l'horaire prévu, supérieur à 30 minutes, seront facturés sur la base de 50€ l'heure. En cas de refus, la visite ne dépassera pas le temps prévu à la réservation.

Article 16. AIDE AU VOYAGEUR

L'Office de tourisme est responsable de la bonne exécution des prestations prévues au contrat. Dans ce cadre, si le Client est confronté à des difficultés, l'Office de tourisme apportera dans les meilleurs délais une aide appropriée, eu égard aux circonstances de l'espèce.

Article 17. ENFANTS MINEURS

Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat de prestations touristiques comprenant un hébergement, la personne responsable du mineur doit communiquer pour la conclusion du contrat des informations

permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur.

Article 18. RÈGLEMENT DES LITIGES

Article 18.1. LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le Client s'adressera en priorité à l'Office de tourisme du Grand Montauban pour obtenir une solution amiable.

Article 18.2. MÉDIATION

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation. Le Client peut ainsi saisir le Médiateur du Tourisme : MTV - Médiation du Tourisme et du Voyage, 15 avenue Carnot 75017 PARIS ou sur le site Internet www.mtv.travel

Article 18.3. JURIDICTION COMPÉTENTE

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Article 18.4. NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 19. Prestations de voyage liées

Si, après avoir choisi et réservé un service de voyage ou un forfait touristique auprès de l'Office de tourisme du Grand Montauban, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour figurant dans toute communication ou publication éditée par l'Office de tourisme, ou que vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec l'Office de tourisme après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous ne bénéficierez pas des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme. L'Office de tourisme ne sera pas responsable de la bonne exécution de ces services de voyage supplémentaires. En cas de problème, veuillez contacter le prestataire de services concerné. Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires grâce à cette communication ou publication dans un délai de 24 heures après avoir reçu confirmation de la réservation auprès de notre Office de tourisme, ou que vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec notre Office, ces services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, l'Office de tourisme dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité. Veuillez noter qu'en l'occurrence, il n'est pas prévu de remboursement en cas d'insolvabilité du prestataire de services supplémentaires concerné.

L'Office de tourisme a souscrit une garantie financière auprès de la Caisse d'Épargne Midi Pyrénées (10, avenue Maxwell, 31023 Toulouse cedex) sous le n°210 088.

Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que l'Office de tourisme, qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de l'Office.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE POUR LES GROUPES

Les conditions particulières de vente définies ci-après s'appliquent à toute commande d'une ou plusieurs pres-

tations vendues par l'Office de Tourisme du Grand Montauban. L'acceptation, par le Client, de tout contrat de vente suppose l'adhésion sans restriction ni réserve dudit Client aux présentes Conditions Particulières de Vente, lesquelles sont visibles et consultables soit au comptoir accueil de l'Office de Tourisme soit sur le site internet de l'Office de Tourisme.

Article 1. ACCESSIBILITÉ DES VISITES

Certaines visites comportent quelques difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées. Le client doit donc préciser la composante du groupe et ses capacités.

Article 2 : RESTAURATION

Le choix des plats est commun à l'ensemble du groupe et doit être déterminé à l'avance, au plus tard 10 jours avant la venue du groupe. Le Client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux indiqués dans le contrat.

Article 3. EFFECTIF DES GROUPES

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil prévue par la prestation, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires, rompre le contrat de prestation (dans ce dernier cas, le prix de la prestation reste acquis à l'Office de Tourisme du Grand Montauban) ou demander un supplément.

Article 4. ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

1° Les participants devront être équipés de bonnes chaussures de marche ainsi que d'un vêtement adapté aux conditions météorologiques du jour.

2° Pour les activités vélo, le port du casque (fourni) est obligatoire.

3° Pour les activités nautiques (canoë, kayak...) le port du gilet de sauvetage (fourni) est obligatoire ainsi que des chaussures fermées. Le client devra aussi justifier auprès du prestataire de sa capacité à savoir nager 25 mètres et à s'immerger ou à fournir un des certificats mentionnés à l'article A. 322-3-3 du code des sports.

4° Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et suivre les conseils du prestataire qui encadre la prestation.

5° Le prestataire se réserve le droit d'écarter à tout moment d'un groupe une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due.

Article 5. REMARQUES

1° En cas d'interruption de la prestation par le Client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

2° En cas de retard du client sur l'horaire de rendez-vous, précisé dans le contrat, ce dernier doit prévenir l'Office de Tourisme dans les plus brefs délais par téléphone au 05 63 63 60 60. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

3° L'Office de Tourisme ne pourra être tenu pour responsable des oublis, pertes ou détériorations des biens personnels ou véhicules.



CARTE & ACCÈS



Accès à Montauban

Par la route :

Montauban est situé au carrefour de l'**A62** (Bordeaux/Toulouse) et de l'**A20** (Paris/Toulouse). La **RN20** traverse la ville.

Par le train :

De nombreuses liaisons quotidiennes relient Montauban à Toulouse

Le **TGV Atlantique** permet de rejoindre Paris en **4h45**

Montauban **est à la croisée** des axes ferroviaires

Bordeaux/Nice et Paris/Toulouse/l'Espagne

Crédits photos : ©DominiqueViet, ©montaubanTourisme, ©VilledeMontauban, ©granhota, ©CompagnieFluvialeduMidi, ©PatrickBatard, ©JFaure, ©CentreduPatrimoine, ©CC2R/MP, ©nathaliephilippe, ©Museedelaresistanceducombattant, ©AbbayedesCapucins, ©EscaleUrbaine, ©FermeduRamier, ©EspaceFirminBouisset, ©VilledeCaussade, ©Châteaux de Bruniquel, ©Christian Tschocke, ©lilieanna, ©iampphotographie, ©MuséeHisoireNaturelle, ©SharkAventures ©MIB, ©RomyDaynes, ©PhilippeDannecker, ©DomainedeMontels, ©albiTourisme, ©elsa&cyril exc-montauban.

Création & réalisation : Laluneestavous.com

L'Office de tourisme
DU GRAND MONTAUBAN

**Horaires ouverture
de l'Office de Tourisme du Grand Montauban :**

De novembre à avril :
Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Mai, juin septembre, octobre :
Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30

Juillet et août :
Du lundi au samedi de 9h30 à 18h30 - Le dimanche de 10h à 12h30

4, rue du Collège • BP 201 • 82002 MONTAUBAN CEDEX • Tél. 05 63 63 60 60
servicegroupe@ville-montauban.fr



Office de
Tourisme
Grand Montauban

